



Règlement de course « LEU KILOMÈTRE VERTICAL » Championnat Réunion « Course Verticale »

1. Organisation

L'Athlétisme Club Olympique de Saint-Leu (N°449745322) organise « **Leu Kilomètre Vertical** » support du **championnat régional de « course verticale » le dimanche 26 avril 2026**.

Organisateurs référents : Olivier LAMARQUE/Emmanuel HADOUX.

La municipalité de Saint-Leu accompagne cet événement.

1.1 Les épreuves

Un kilomètre vertical est une course dans laquelle les concurrents doivent gravir 1000m de dénivelé positif. La course se déroule sur un parcours en montagne type trail ascensionnel tracé de Saint-Leu à la Chaloupe Saint-Leu de 5,8km et donc de 1000m de dénivelé positif. La course se déroulera en auto-suffisance et sera ouverte aux premiers inscrits.

3 formats de courses sont proposées :

- Un km vertical solo adulte : 5,8km et 1000m de D+ ouvert à tous (licenciés ou non) épreuve du **championnat** régional « course verticale (licenciés compétition FFA)
- Un km vertical en relais adulte : (équipe mixte de 2 coureurs) 5,8km et 1000m D+
- Un 500d+ solo jeune : 2,5km et 500D+ ouvert à tous (14-18 ans)

1.2 Conditions générales et sécurité

La montagne est votre terrain de jeu et notre cadre de vie. La préservation de cet espace fait partie de l'esprit de notre sport. Respectez-le !

Le simple fait de s'inscrire à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le participant à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toutes responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter de bouteilles et autres emballages usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage, seul garant de la bonne orientation des coureurs
- respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu
- venir en aide à un concurrent en situation dangereuse
- respecter les zones autorisées au public
- **ne pas ravitailler un coureur sur le parcours : il participe à un trail où l'autonomie est une des règles de base.**
- ne pas courir volontairement à côté d'un coureur dans le seul but de porter son eau, sa nourriture, voir même de l'aider en le ou la poussant.

Afin de limiter la consommation de contenant à usage unique, **aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements**. Chaque participant doit disposer de son propre contenant.

L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la

sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par l'organisateur (*voir article 3 secours*). Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les signaleurs disposés sur le parcours, des postes de secours seront implantés sur le parcours. L'équipe peut être amenée à se déplacer en cas d'urgence. Ces postes sont en liaison avec le PC course. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (suivant la gravité, la demande d'intervention des services publics n'est pas exclue). Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (numéro inscrit sur le dossard)
- en demandant à un autre coureur ou à un signaleur de prévenir les secours

2. Organisation générale de la course

2.1 Les pré-requis et conditions de participation

Il est vivement recommandé aux concurrents de se présenter en bonne condition physique et avec un entraînement approprié sur terrain varié (chaleur, route, chemin et hydratation...).

Les participants sont informés du fait que Leu KV se déroule sur un terrain particulièrement technique, comprenant :

- un pourcentage de pente extrêmement élevé qui sollicite fortement l'organisme et qui peut occasionner des chutes de pierres et des pertes d'équilibre
- des portions offrant une adhérence limitée (sol très glissant, pentes en terre, roches...)

La difficulté de ces conditions techniques est susceptible d'être amplifiée en cas de conditions météorologiques particulières (pluie, sécheresse, forte chaleur...).

Il appartient donc à chaque coureur, pleinement informé de la technicité du terrain et de l'impact des conditions météorologique sur celui-ci, d'estimer si son niveau technique et son état de forme le jour de la course sont compatibles avec ce parcours. En cas de doute, le coureur est invité à ne pas de prendre de risque et renoncer.

Le KV solo + championnat est ouvert à partir de la catégorie espoir ou à partir de 18 ans

Le KV en relai est ouvert à partir de la catégorie espoir ou à partir de 18 ans et obligatoirement mixte.

Le 500m D+ solo jeune est ouvert des catégories minime à junior ou aux jeunes âgés de 14 ans à 18 ans.

Les inscriptions s'effectuent en ligne accompagnée :

- d'une des licences ci-dessous en cours de validité à la date de la manifestation :
 - licence FFA (athlé compétition, athlé running)
 - licence Fédération Française de Sport Adapté (FFSA)
 - licence Fédération Française Handisport (FFH)
 - toutes autres licences pour la saison en cours si elles mentionnent spécifiquement la notion de non contre-indication de « l'athlétisme » ou de « la course à pied » en compétition
 - d'un « Parcours Prévention Santé » délivré par la FFA valide au moment de la course (attestation + code)

Attention le certificat médical d'un médecin n'est plus recevable.

L'inscription sera jugée ferme et définitive uniquement après validation par les organisateurs.

Fin des inscriptions en ligne le **lundi 20 avril 2026**. Pour les moins de 18 ans à la date de la course : une autorisation signée d'un responsable légal (avec photocopie d'une pièce d'identité) est obligatoire.

2.2 Les parcours

Les départs auront lieu à Saint-Leu à partir de 6h. La passation de relai pour la course en équipe se fera à Bras Mouton.

Deux arrivées sont prévues, une à 1000m de dénivelé au niveau de la Chaloupe St Leu, l'autre à 500m de dénivelé au niveau de Bras Mouton (jeunes).

Délai maximum de course : 3h au sommet

La redescente des participants se fait :

- par leurs propres moyens, y compris en voiture depuis la Chaloupe St Leu. **Il sera formellement interdit de redescendre par le sentier entre l'arrivée et la route Hubert Desliles, les concurrents devront emprunter un itinéraire de déstasse balisé par la route.** A partir de la route Hubert Desliles, la redescente par le même sentier que la course.
- à partir du ravitaillement route Hubert Desliles, par un service de navettes mis en place par l'organisation.

L'organisation n'est pas responsable en dehors de la zone de chronométrage. Le coureur devra donc être autonome à tous niveaux (alimentation, hydratation et matériel) pour la redescente.

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve pour des raisons évidentes de sécurité. Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie des coureurs en danger ou en cas de force majeure.

Départ/arrivée

Les départs se feront **toutes les 20 secondes** depuis la chambre d'appel par ordre de présentation définie par l'organisation. Le championnat partira en premier, suivi du km vertical solo puis le relai 1 du km vertical en équipe et enfin le 500D+ solo jeune. Pour respecter la réglementation LRA, le départ des jeunes sera donné à distance (+400m du départ officiel, haut des escaliers).

DÉPARTS

- championnat, KV solo, en équipe (relai 1) et 500D+ solo jeune : Chambre d'appel et Point de départ : au pied de la rampe du sentier (altitude 23m)
 - KV en équipe (relai 2) : passation relai et départ du 2ème relayeur : Bras Mouton
- Se présenter 3' avant l'heure de départ communiquée à chaque participant.

ARRIVÉES

- championnat, KV solo, en équipe (relai 2) : arrivée La chaloupe St Leu (altitude 1021m)
- KV en équipe (relai 1) et 500D+ solo jeune : arrivée Bras mouton

Tous les coureurs devront porter le dossard fourni par l'organisation et il devra être visible devant et à tout moment du parcours. Pour la course en équipe, la passation du dossard se fera au poste de ravitaillement de Bras mouton.

Pour être pointé et chronométré, le passage sur le ligne de départ et d'arrivée est obligatoire.

Balissage du parcours

Le parcours sera entièrement balisé normalement par le biais du balisage permanent de l'itinéraire (marquage peinture sur les éléments naturels) complété avec de la signalitique directionnelle, altimétrique et/ou des jalons et de la rubalise. Des signaleurs seront disposés sur tout le parcours pour la sécurité des concurrents. Nous encourageons tous les participants à consulter le parcours avant la course (trace GPX disponible et téléchargeable).

Ravitaillements

- Bras Mouton = eau, boissons sucrées, fruits
- parking route Hubert Deslile = eau, boissons sucrées, fruits (fermeture à 12h15)
- **pas de ravitaillement à l'arrivée (au sommet à 1000m)**

Un village course sera mis en place, **attention ce n'est pas le départ officiel mais un point de rassemblement d'avant départ. La chambre d'appel pour départ est située au niveau de la rampe départ sentier Cayenne.**

Équipements

En acceptant le présent règlement, le participant reconnaît aussi être pleinement informé par l'organisateur de l'obligation de disposer pendant l'intégralité de la course, du matériel adapté aux conditions spécifiques au milieu montagnard. Il s'agit du matériel permettant de faire face :

- à l'ensemble des conditions météorologiques pouvant être rencontrées en montagne (froid, chaleur, pluie, vent... dans des conditions potentiellement extrêmes), quelles que soient celles constatées au moment du départ, les conditions pouvant brutalement évoluer
- à une longue période d'immobilisation (les conditions météo et le caractère accidenté du terrain pouvant ralentir fortement l'intervention des secours).

Le participant reconnaît en conséquence qu'en cas de problème de santé de quelque nature que ce soit (notamment blessures, hypothermie, hyperthermie...), trouvant son origine, directe ou indirecte (aggravation...) dans un défaut de possession de matériel adapté, il ne saurait tenir l'organisateur pour responsable de cette situation.

Équipement recommandé : lampe frontale, veste imperméable, couverture survie, sifflet, réserve d'eau...(liste non exhaustive).

Équipement obligatoire : Course en relai : ceinture porte dossard (1 dossard par équipe), gobelet

Équipement interdit : bâtons

Abandon

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course. Il devra, si son état le permet, regagner le point de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens. Il pourra également attendre la fermeture de course et rejoindre l'un de ces points en compagnie des équipes de secours et des bénévoles.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront facturés.

Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit de course « nature » : respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours. Dans ce cas, et dans la mesure du possible, une estimation du temps perdu pourra être pris en compte par l'organisation pour le classement du coureur ayant porté secours.

Disqualification

Tout manquement au présent règlement (y compris dans ses dispositions relatives au respect de l'environnement et au matériel obligatoire) et à l'éthique sportive peut faire l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur, pouvant aller d'une pénalité en temps à l'exclusion. Le degré de sanction est fixé par le comité organisateur, en proportion avec le manquement constaté, en dernier ressort. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur au plus tard avant la remise des récompenses.

- non-respect des conditions générales et de sécurité
- non-respect des bénévoles/organisation et autres coureurs
- non-respect du parcours, interdiction de couper les virages
- transfert de dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation
- jet de détritus volontairement (sacs poubelle le long du parcours)
- chiens ou autres animaux interdits (attachés ou pas)
- non-port du dossard dans son intégralité ou partiellement

2.3 Les tarifs

L'inscription est de **26€ (par coureur) pour le km vertical solo et 24€ (2€ pris en charge par la LRA) pour le km vertical « championnat », 41€ (par équipe mixte de 2 coureurs) pour le km vertical en relais et de 20€ pour le 500d+ solo jeune.**

L'inscription comprend la mise à disposition de ravitaillement sur le parcours et d'un tee-shirt par coureur. Des récompenses sont également prévues en fonction du classement (*voir article 2.5 récompenses*).

Remboursement

Aucun remboursement d'inscriptions ne pourra s'effectuer. Cependant, le remplacement par un autre coureur est possible dans le respect des conditions de participation et sous réserve d'acceptation de l'organisation.

En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou intempérie, aucun remboursement ne pourra être demandé. Les inscriptions donneront droit éventuellement et sur demande à un report pour une inscription à une future course de l'ACOSL.

En cas d'absence de licence valide, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant sans remboursement.

2.4 Le retrait des dossards

La distribution des dossards s'effectuera le mercredi 22 avril et le samedi 25 avril 2026, sur présentation d'une pièce d'identité, d'une licence conforme ou d'un PPS. **Pas de remise de dossard le jour de la course.** Il est demandé aux participants de se présenter au moins 45 minutes avant le départ afin de s'échauffer. L'heure de départ précise de chaque participant sera publiée par l'organisation après la cloture des inscriptions.

2.5 Récompenses

Seront récompensés sur :

- KV solo 5 premiers scartchs (homme et femme) : 200€ 1^{er}, 150€ 2^{ème}, 100€ 3^{ème}, 4^{ème} 50€ et 30€ 5^{ème}
- KV « championnat » : classement par catégorie
- KV relais 3 premières équipes scratch : 1^{ère} équipe 100€, 2^{ème} et 3^{ème} lots
- 500D+ solo jeune 3 premiers (homme et femme par catégorie) 50€ 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lots
- sur le KV solo, le meilleur temps au chrono intermédiaire à Bras Mouton et à condition d'être finisher.

La remise des prix est prévue à partir de 12h30 sur la village course.

3. **Secours et Assurance**

Les postes de secours seront situés à Bras Mouton et à l'arrivée au sommet. L'équipe médicale recrutée pour l'évènement par l'organisation à tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis « hors-course » immédiatement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance responsabilité d'organisateur (3666165B) et de responsabilité civile général (3666165B) à la MAIF, garantissant les conséquences pécuniaires des **dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs** causés à des tiers dans le cadre de l'évènement, y compris les cas d'**intoxication alimentaire**. Les garanties sont accordées dans les limites prévues au contrat d'assurance. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

4. **Droit à l'image**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa présentation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. J'autorise expressément la mairie de Saint-Leu à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'évènement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du kilomètre vertical de Saint-Leu sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 20 ans dans le monde entier.

4.1 CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale au Correspondant informatique et Liberté – Département La Réunion en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celles-ci répondent à une obligation légale.

Fait à Saint-Leu, le 19/01/2026

